

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 8 juillet 2019

Nombre de conseillers: 19

En exercice: 19 Présents: 10 Votants: 13

L'an Deux Mil dix-neuf, le 8 juillet à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juillet 2019

Présents: M. Pascal OUTREBON, Mme Séverine SICHE CHOL, Mme Dominique FONS, Mme Odile BRACHET, Mme Isabelle PETIT, M. Marc MIOTTO, M. Guy DANIEL, M. Loïc TAMISIER, Mme Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX, M. Jean-Jacques COURBON,

Absents excusés : M. Charles JULLIAN a donné pouvoir à M. Marc MIOTTO

Mme Véronique GOUTTENOIRE a donné pouvoir à M. Pascal OUTREBON Mme Martine TREVISANI a donné pouvoir à Mme Dominique FONS

Absents: Mme Audrey MICHALLET, M. Bruno SICARD, M. Yves CUBLIER, M. Jean-Pierre MARCONNET, M. David SEGURA, Mme Nathalie FORISSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques COURBON

Le Procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents à la séance.

Monsieur le Maire propose l'ajournement de la délibération relative au taux de promotion pour l'avancement de grade et celle relative à la convention de prestation de service avec la SPL Enfance en Pays Mornantais. Il est proposé de rajouter une délibération relative à l'affermissement des trois tranches conditionnelles du marché d'archéologie préventive du fait de la découverte, ce jour, de plus de 10 inhumations sur le site.

Proposition approuvées à l'unanimité.

Délibération n°20190708-01

Remboursement des frais de réparation d'un téléphone portable communal

L'écran du téléphone portable de M. le Maire s'est cassé et il a été nécessaire qu'il engage les dépenses de réparation rapidement afin de rester joignable.

Compte tenu des circonstances et du caractère urgent, il est proposé le remboursement de la facture d'un montant de 79 €, acquittée directement au fournisseur, à M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le remboursement du montant de la facture relative à la réparation du téléphone portable à M. le Maire.

• Convention d'objectifs et de moyens 2019-2020 avec Léo Lagrange dans le cadre des actions de proximité complémentaire au projet jeunesse intercommunale

-A- Le contexte

La Communauté de communes du Pays Mornantais a la possibilité, au-delà de ses compétences, d'atteindre certains des objectifs inscrits dans le projet de territoire en soutenant financièrement l'intervention de ses communes membres.

En application de l'article L 5214-16 V du CGCT, la communauté de communes peut contribuer au fonctionnement d'un équipement par l'octroi de fonds de concours.

Ainsi, la Communauté de communes s'est engagée de manière expérimentale dans une démarche d'actions de proximité complémentaires au projet jeunesse intercommunal et a approuvé en conseil communautaire du 9 avril courant les modalités d'affectation du fonds de concours « Actions de proximité complémentaires jeunesse »

Ces actions nouvelles, portées par les communes qui le souhaitent, viennent compléter l'offre intercommunale au niveau des actions déjà proposées sur le territoire intercommunal comme les espaces jeunes déclarés. La Communauté de communes souhaite participer à cette expérimentation par un soutien financier pour le fonctionnement des équipements communaux susceptibles d'accueillir des jeunes au sein desquels seront déployées ces actions complémentaires Jeunesse.

La commune de Taluyers souhaite, à travers son espace jeunes, s'inscrire dans ce dispositif expérimental et a sollicité un fonds de concours d'un montant de 16 371€ auprès de la COPAMO à travers un appel à projet.

-B- Le projet

A travers une convention d'objectifs et de moyens, l'association Léo Lagrange doit déployer les actions de l'espace jeunes de Taluyers :

Rendre accessible des loisirs au plus grand nombre

- Développer la citoyenneté
- Mettre en place des actions d'animation spécifiques pour la jeunesse
- Associer les parents

L'espace jeunes accueillera les 10-14 ans :

- Les vendredis fin d'après-midi et soirée un vendredi sur 2 et 4h en soirée un vendredi sur 2 (hors vacances scolaires),
- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sur l'ensemble des petites vacances et sur les 3 premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août.

Le montant des subventions destinées à soutenir l'activité régulière de Léo Lagrange Centre Est sur le territoire de la Commune de Taluyers pour la période allant du 17 juin 2019 au 16 juin 2020, s'élèvera à 23 614.00 euros.

La subvention annuelle de fonctionnement sera versée à Léo Lagrange Centre Est, selon les modalités financières suivantes :

- Durant la première quinzaine de septembre 2019 : 5 903.50 euros,
- Durant la première quinzaine de décembre 2019 : 5 903.50 euros,
- Durant la première quinzaine de mars 2020 : 5 903.50 euros,
- Durant la première quinzaine de juin 2020 : 5 903.50 euros.

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2019-2020 avec Léo Lagrange dans le cadre des actions de proximité complémentaire au projet jeunesse intercommunale telle qu'annexée;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention désignée ci-dessus

Odile BRACHET indique que les débuts sont encourageants avec la présence de plus d'une cinquantaine de personnes lors de la réouverture de l'espace jeunes et environ 25 dossiers d'inscription. Les 6ème et 5ème sont majoritaires.

Délibération n°20190708-03

Règlement intérieur du local jeunes

Un règlement intérieur a été établi afin de définir les conditions d'accueil des enfants à l'espace jeunes de Taluyers.

Toute inscription implique l'adhésion au règlement intérieur qui précise notamment :

- Les horaires :
- Du 8 au 26 juillet du lundi au vendredi et du 26 au 31 août excepté les jours fériés.
- Pendant les vacances scolaires : du lundi au jeudi 9h à 17h et 14h à 20h les vendredis soirs.
- Arrivées échelonnées possibles jusqu'à 10h / Départs possibles à partir de 16h00 (sauf s'il y a des sorties à la journée) et jusqu'à 17h00 au plus tard.
- Pendant les périodes hors scolaire les vendredis soirs et de 17h à 21h

· Les tarifs :

Le tarif maximum sera appliqué en cas de non présentation de justificatifs demandés ou pour toute présence d'un jeune qui n'aura pas été inscrit au préalable.

Tarifs de l'espace jeunes pendant les vacances d'été 2019 :

Tranche du quotient familial	Journée sans repas	
0 à 650	3 €	
650 à 1220	4 €	
> 1220	6€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur d'accueil extrascolaire à l'espace jeunes de Taluyers tel gu'annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur désignée ci-dessus

Modification du tableau des effectifs

La SPL Enfance en Pays Mornantais a pour objet la gestion et l'animation des actions éducatives et de loisirs en faveur des enfants sur le territoire de ses membres.

Jusqu'à lors, leur personnel assurait le service de cantine et l'entretien des locaux mis à disposition pendant le temps du centre de loisirs.

Un agent municipal qui effectuera l'entretien des salles de classe le jeudi et vendredi réalisera ces missions, moyennant un remboursement par la SPL du coût supporté par la commune.

SUPPRESSION DE POSTE	ION DE POSTE Quotité hebdomadaire CREATION DE POSTE		Quotité hebdomadaire	
		Adjoint technique	16,5/35 ^{ème}	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus

- **DIT** que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2019, chapitre 012.

Délibération n°20190708-05

Vente des espaces de stationnement de la placette du Batard – Autorisation donnée au Maire à signer l'acte de vente

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la départementale RD105 réalisés par la commune, la placette publique du petit Batard, située en entrée de village, a été sécurisée par la pose de bordures et réaménagée avec des espaces de stationnement identifiés et des plates-bandes réhabilitées.

Certains riverains ont manifesté leur volonté d'acquérir des espaces de stationnement.

Un géomètre a été missionné afin de réaliser le document d'arpentage permettant d'identifier les parcelles cédées, correspondant à 4 places de stationnement (12 m² chacune).

Par délibération en date du 25 mars 2019, le conseil municipal a décidé de la désaffectation et procéder au déclassement des parcelles A 3054, A 3055, A 3056, A 3057.

Le compromis prévoit une vente moyennant le prix de 30 000 € pour ces 4 places de stationnement avec M. Christian LUCIC et Madame Rose-Marie RODRIGUEZ.

Le service des Domaines, dans son avis en date du 31 janvier 2019, estime la valeur vénale d'une place de stationnement à 5 000 €, soit 20 000 € pour les quatre places de stationnement.

Les frais de la vente seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente des 4 places de stationnement correspondant aux parcelles A 3054, A 3055, A 3056 et A 3057 à Monsieur Christian LUCIC et Madame Rose-Marie RODRIGUEZ pour un montant de 30 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute promesse de vente, tout acte authentique relatif au dossier y afférent et constituer toutes servitudes qu'il s'avéra nécessaires.

Délibération n°20190708-06

Vente du local commercial n°1 du Clos du Centre – Autorisation donnée au Maire à signer l'acte de vente

La commune de Taluyers a acquis en VEFA le 12 mai 2014, le local commercial n°1 de 79 m², situé au rez-dechaussée de l'immeuble « Le Clos du Centre » sis 5 rue de la Forge.

Un bail commercial d'une durée de 6 ans a été signé le 30 septembre 2015 avec Mme ADENIS LAMARRE Vanessa afin d'y exercer l'activité de chirurgien-dentiste.

Par courrier en date du 8 mars 2019, le locataire a fait part de sa volonté d'acquérir le local commercial.

Le service des Domaines estime dans son avis en date du 14 janvier 2019, la valeur vénale du bien à 160 000 €.

Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur.

Il est proposé la cession du local commercial n°1 avec la SCI THECHELY IMMO au prix de 160 000 €.

- **APPROUVE** la vente du local commercial n°1 sis 5, rue de la Forge à la SCI THECHELY IMMO au prix de 160 0000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute promesse de vente, tout acte authentique relatif au dossier y afférent et constituer toutes servitudes qu'il s'avéra nécessaires.

Désaffectation et déclassement de l'impasse du parvis de l'église

Le projet de mise en accessibilité des perrons de l'église et la réhabilitation du parvis de l'église nécessitent la mise en place d'escaliers sur l'impasse du parvis de l'église.

Déjà très étroite, elle ne sera plus accessible à la circulation après réalisation de ces aménagements.

Cette impasse faisant partie du domaine public routier de la commune, par conséquent il est nécessaire, avant de pouvoir effectuer les travaux, d'en désaffecter et déclasser la partie Est (du côté de l'église) sur une longueur d'environ 7,50 mètres.

Ce projet modifiant la desserte et la circulation assurées par une voie communale, doit être soumis à une enquête publique préalable, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Par délibération en date du 25 mars 2019, le conseil municipal a décidé le lancement de l'enquête publique nécessaire au déclassement de la voie.

L'arrêté n°2019/A 083 en date du 2 mai 2019 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 23 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 inclus. M. Jean-Louis DELFAU a été nommé commissaire enquêteur.

Le rapport du commissaire enquêteur estime que le projet ne porte pas atteinte aux intérêts des riverains et que c'est à juste titre que la partie de l'impasse devra être déclassée et retirée du domaine public routier de la commune.

Par conséquent, il est proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la partie Est de l'impasse du parvis de l'église sur une longueur d'environ 7,50 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de la partie Est de l'impasse du parvis de l'église
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public routier communal de la partie Est de l'impasse du parvis de l'église,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération n°20190708-08

Marché de travaux de modification du perron et de réaménagement du parvis de l'église – attribution des lots

Parallèlement aux travaux de restauration en cours de l'église de Taluyers, il a été jugé nécessaire de lancer des travaux au niveau du perron afin d'améliorer l'accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite et de réhabiliter le parvis.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 20 juin 2019 au BOAMP pour trois lots de travaux avec une date limite de remise des offres fixée au 5 juillet 2019.

Au regard des critères de jugement des offres indiqués au règlement de consultation, il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après.

LOT	ENTREPRISE - ADRESSE	OFFRE DE BASE RETENUE € HT
1-Maçonnerie Pierre de taille	COMTE La Gare 42600 CHAMPDIEU	86 092,19 €
2-Métallerie	DENJEAN 11, route d'Yzeron 69580 SAINT MARTIN EN HAUT	8 156,00 €
3-Menuiserie bois	-	-

Le lot 3 – Menuiserie bois a reçu une offre sur la plate-forme de dématérialisation mais celle-ci n'est pas exploitable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les lots du marché de modification du perron et de réaménagement du parvis de l'église aux entreprises et aux montants susmentionnés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés ;
- **CONFIRME** que le lot 3 Menuiserie bois est déclaré sans suite et qu'une procédure est relancée.

Délibération n°20190708-09

Marché d'archéologie préventive – affermissement des tranches conditionnelles

Par délibération en date du 29 avril 2019, la commune de Taluyers a approuvé la souscription de la tranche ferme du marché d'archéologie préventive, dans le cadre des travaux de restauration de l'église.

ENTREPRISE - ADRESSE	TRANCHE FERME € HT	TRANCHE CONDITIONNELLE
SCOP HADES SAS 9 rue Vidailhan 31130 BALMA	24 720,10 €	Tranche conditionnelle (1): 7 481,70€ Tranche conditionnelle (2): 2 504,20 € Tranche conditionnelle (3): 9 196,20 €

La tranche conditionnelle est affermie si l'option de réfection et d'assainissement du sol intérieur de l'absidiole sud est déclenchée (1), si la réfection des enduits intérieurs de l'absidiole sud mettait au jour des éléments nécessitant une documentation et une analyse complémentaire, notamment des enduits peints (2).

Or il s'avère nécessaire, outre la pose du drain extérieur, de réaliser la réfection et l'assainissement du sol intérieur de l'absidiole pour une meilleure efficacité. Par conséquent les tranches conditionnelles (1) et (2) sont affermies.

Enfin, les fouilles en cours ont déjà mises à jour plus de 10 sépultures, il est par conséquent nécessaire d'affermir également la tranche conditionnelle (3).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affermissement des tranches conditionnelles (1), (2) et (3) du marché d'archéologie préventive ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20190708-10

 Marché de travaux de construction d'une bibliothèque et restauration de l'ancienne – Modification du contrat en cours d'exécution n°1 du lot 1 Terrassement VRD

Par délibération en date du 15 octobre 2018, dans le cadre du marché de travaux de construction d'une bibliothèque et restauration de l'ancienne, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 1 – Terrassement VRD - à l'entreprise BEYLAT pour un montant de base de 43 465,00 \in HT et une variante de - 5 570,00 \in HT.

La modification de contrat n°1 concerne les tranchées pour le passage des réseaux secs et humides et des travaux complémentaires sur les abords (reprise de nivellement, raccordements), pour un montant de 7 678,00 € HT

- **APPROUVE** la modification n°1 du contrat en cours d'exécution du lot 1 Terrassement VRD, tel qu'indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

 Marché de travaux de construction d'une bibliothèque et restauration de l'ancienne – Modification du contrat en cours d'exécution n°2 du lot 7 Menuiserie intérieure

Par délibération en date du 10 septembre 2018, dans le cadre du marché de construction d'une nouvelle bibliothèque, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 7 − Menuiserie intérieure - à l'entreprise MENUISERIE PETIT pour un montant de 48 889,11 € HT.

Par délibération en date du 29 avril 2019 le conseil municipal a approuvé la modification n°1 concernant la fourniture d'une porte coupe-feu 1 heure sur le TGBT, pour un montant de 470,00 € HT.

La présente modification de contrat n^2 a pour objet la mise en place de tablette en pin massif autour des poteaux de charpente pour un montant de $480,00 \in HT$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n°2 du contrat en cours d'exécution du lot 7 Menuiserie intérieure, tel qu'indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération n°20190708-12

 Marché de travaux de construction d'une bibliothèque et restauration de l'ancienne – Modification du contrat en cours d'exécution n°1 du lot 9 Sols souples

Par délibération en date du 10 septembre 2018, dans le cadre du marché de construction d'une nouvelle bibliothèque, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 9 − Sols souples - à l'entreprise AU SERPENT pour un montant de 15 756,40 € HT.

La présente modification de contrat n°1 a pour objet la colorisation des lignes sur la moquette Flotex pour un montant de $825,00 \in HT$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n°1 du contrat en cours d'exécution du lot 9 Sols souples, tel qu'indiqué cidessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération n°20190708-13

 Marché de travaux de restauration de l'église – Modification du contrat en cours d'exécution n°1 du lot 3 Peintures murales

Par délibération en date du 26 novembre 2018, dans le cadre du marché de restauration de l'église, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 3 − Peintures murales - à l'entreprise PICTURA pour un montant de 117 620,00 € HT.

La modification de contrat n°1 concerne la croisée du transept. D'une part, il s'agit de restituer un morceau de décor situé sur l'arc doubleau sud et d'autre part, effectuer des retouches picturales sur les ébrasements des baies endommagées par la dépose des vitraux, pour un montant de 2 600,00 € HT.

- **APPROUVE** la modification n°1 du contrat en cours d'exécution du lot 3 Peintures murales, tel qu'indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

 Marché de travaux de construction d'une bibliothèque et restauration de l'ancienne – Modification du contrat en cours d'exécution n°1 du lot 12 Electricité

Par délibération en date du 10 septembre 2018, dans le cadre du marché de construction d'une nouvelle bibliothèque, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 12 − Electricité - à l'entreprise EYMONOT pour un montant de base de 36 265,02 € HT et une prestation supplémentaire retenue de 271,12 € HT.

La présente modification de contrat n°1 a pour objet la modification de l'alimentation électrique de la nouvelle bibliothèque qui n'est pas en tranchée mais reprise sur celle de la salle d'animation avec un câble d'alimentation adapté ainsi que de nouvelles protections, pour un montant de 3 601,99 € HT.

En outre la société EYMONOT, depuis le 29 octobre 2018 a transféré son siège social 5 rue Ampère 69680 CHASSIEU et a adopté la dénomination sociale EJ SAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification n°1 du contrat en cours d'exécution du lot 12 Electricité, tel qu'indiqué cidessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération n°20190708-15

 Marché de travaux de construction d'une bibliothèque et restauration de l'ancienne – Modification du contrat en cours d'exécution n°3 du lot 8 Plâtrerie peinture

Par délibération en date du 10 septembre 2018, dans le cadre du marché de construction d'une nouvelle bibliothèque, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 8 − Plâtrerie-peinture - à l'entreprise LARDY pour un montant de 65 303,47 € HT.

Par délibération en date du 11 février 2019, le conseil municipal a approuvé la modification de contrat n°1 concernant, à la demande du bureau de contrôle, la fourniture et pose d'une cloison coupe-feu au droit du local TGBT, pour un montant total de 210,00 € HT.

Par délibération en date du 29 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la modification de contrat n°2 concernant la suppression de l'enduit de plâtre sur parpaings à l'endroit où la feutrine d'isolation acoustique est installée, pour une moins-value de 1 090,60 € HT.

La modification de contrat n°3 concerne la réalisation d'une contre-cloison, d'une tête de cloison et d'une imposte dans le local CTA, pour un montant de 450,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n°3 du contrat en cours d'exécution du lot 8 Plâtrerie-peinture, tel qu'indiqué cidessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération n°20190708-16

• Convention attributive de subvention entre la commune de Taluyers et l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône

Par délibération en date du 25 mars 2019, le conseil municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides relatives aux actions en faveur de la transition énergétique portées par la commune.

L'une des actions consiste à financer la réalisation de bilans énergétiques de l'habitat selon des critères contenues dans le règlement d'attribution ci-dessus mentionné.

Ces bilans seront réalisés par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône, association à but non lucratif créée le 24 mai 2019 les communautés de communes et d'agglomération du Rhône, le Département du Rhône, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'association Hespul et des acteurs du secteur privé.

Les missions de cette agence locale sont :

- Animer et favoriser la transition énergétique en mobilisant les acteurs des territoires.
- Informer et conseiller les particuliers sur l'énergie dans le logement avec des conseillers énergie
- Mobiliser et engager les professionnels dans la transition énergétique aux côtés des territoires

Il est proposé que la commune de Taluyers apporte un concours financier sous forme d'une subvention de 8 000 € au programme de l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône.

Cela représente la réalisation de 20 bilans énergétique à Taluyers, sur la période du 8 juillet 2019 au 31 décembre 2019 : visites à domicile ou rendez-vous personnalisé (analyse du logement et des consommations), remise d'un cahier de recommandation permettant au particulier de passer la bonne commande pour viser un bon niveau de performance énergétique et bénéficier des aides financières afférentes aux travaux projetés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention attributive de subvention avec l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20190708-17

Budget communal 2019 – Décision modificative n°2

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un mécanisme qui prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées. Pour Taluyers, le montant prélevé s'élève à 13 136 €.

Les actions de proximité complémentaire au projet jeunesse intercommunale accomplies par le biais de l'association Léo Lagrange ne sont pas assurées par un agent de la commune comme prévu initialement au budget.

La commune de Taluyers a lancé des actions en faveur de la transition énergétique, notamment à travers une aide financière prenant en charge le bilan énergétique de l'habitat. Ces bilans sont réalisés par l'agence locale de transition énergétique du Rhône.

Distriction	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	8 000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6413 : Personnel non titulaire	12 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00€	200,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00€	200,00€	0,00€	0,00€
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00€	20 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00€	20 000,00 €	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	20 200,00 €	20 200,00€	0,00€	0,00€
Total Général		0,00€		0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget communal – exercice 2019.

• Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration d'une statue du christ en croix de l'église

Les travaux de restauration de l'église ont mis en évidence un état de détérioration avancé d'une statue en bois sculpté représentant le Christ en croix, datée du XIXème siècle et inscrit au titre des monuments historiques par arrêté en date du 16 février 1983.

Un dégât des eaux ancien aurait entraîné des altérations sur les peintures, de l'encrassement et des assemblages en bois qui s'ouvrent.

Il est proposé un traitement à minima qui consiste à nettoyer l'encrassement qui recouvre la sculpture, refixer pour réappliquer les écailles de couleur et réaliser des retouches.

Un devis a été adressé à la commune par Mme Fanny GRUE, restauratrice de sculptures, pour un montant de 5 160,00 € HT.

A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention relative à l'opération de restauration du Christ en croix de l'église de Taluyers, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les dépenses sont prévues au Budget communal exercice 2019

Délibération n°20190708-19

Modification des tarifs pour la bibliothèque municipale

Les travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque sont l'occasion d'engager une réflexion sur les tarifs.

Quand la bibliothèque était sous gestion associative, les tarifs s'établissaient de la façon suivante :

Famille: 10 €, 60 ans et plus: 5 €, Moins de 16 ans: gratuit.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, dans le cadre de la municipalisation de la bibliothèque, le conseil municipal les a établis comme suit :

Famille: 12 €, Plus de 18 ans: 12 euros.

Pour accompagner l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, favoriser l'accès à la lecture et à la culture au plus grand nombre, il est proposé, à l'instar de certaines bibliothèques de la COPAMO, de proposer le principe de l'adhésion gratuite pour la bibliothèque « Mots passants ».

- **APPROUVE** l'adhésion gratuite pour la bibliothèque « Mots passants » à compter de sa date d'ouverture au public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

 Convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de locaux entre la commune de Taluyers et la SPL Enfance en Pays Mornantais

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Taluyers et la SPL Enfance en Pays Mornantais pour l'année scolaire 2018-2019.

Après une année de fonctionnement, un certain nombre d'ajustements ont été effectués et concernent essentiellement l'utilisation de la salle de motricité de l'école maternelle et les sanitaires (uniquement pendant le temps de sieste) et la salle d'animation, selon la météo et les disponibilités de l'équipement (clé à récupérer en mairie et à rendre le jour-même) ainsi que la prise en charge des frais d'entretien et de service par la commune de Taluyers.

Cette convention est tripartite entre la commune de Taluyers, la SPL Enfance en Pays Mornantais et la COPAMO.

Il est également prévu le versement d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 10 700 € de la SPL à la commune de Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de locaux entre la commune de Taluyers, la SPL Enfance en Pays Mornantais et la COPAMO;
- **FIXE** le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 10 700 €;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20190708-21

 Marché de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire – Modification de contrat en cours d'exécution n°2

Par délibération en date du 10 juillet 2017, le conseil municipal a approuvé la souscription du marché de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire avec l'entreprise avec l'entreprise RPC, pour un montant unitaire de

- 2,45 € HT par repas pour la cantine scolaire soit 2,58 € TTC
- 2,73 € HT par repas pour le personnel communal soit 2,88 € TTC;

Les agents en charge du service des repas ont constaté un gaspillage alimentaire important selon les repas commandés.

Afin de réduire ce gaspillage et ajuster les commandes, il est proposé une modification au contrat en cours, donnant la possibilité à la commune de commander des quantités de plats et non plus des repas complets.

Dans ces conditions, le prix des repas serait fractionné selon le tableau de tarifs ci-dessous :

Tarifs enfants	Hors d'oeuvre	Plat protidique	Légume	Fromage	Dessert
Tarif HT	0,25	1,45	0,25	0,25	0,25
TVA 5,5 %	0,01	0,09	0,01	0,01	0,01
Tarif TTC	0,26	1,54	0,26	0,26	0,26
Tarifs Adultes	Hors d'oeuvre	Plat protidique	Légume	Fromage	Dessert
Tarif HT	0,25	1,73	0,25	0,25	0,25
TVA 5,5 %	0,01	0,11	0,01	0,01	0,01
Tarif TTC	0,26	1,84	0,26	0,26	0,26

- **APPROUVE** la modification de contrat en cours d'exécution n°2 du marché de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

Décisions prises sur délégation

- Pas de préemption sur les DIA présentées.
- Le marché de fourniture et installation de matériel informatique pour la future bibliothèque municipale « Mots passants » est attribué à l'entreprise FLEXINFO – 33, rue de Belissen 69340 FRANCHEVILLE, pour un montant de 9 887,00 € HT.
- Le marché de réfection des sols de classes à Taluyers est attribué à SARL Courbière et Fils ZA de Bellevue 69610 SOUZY pour un montant 7 497,25 € HT.
- Le marché de fourniture et d'installation de deux vidéoprojecteur interactifs aux écoles est attribué à DOM Informatique ZAC des Andrés 100 rue du Pré Magne 69126 BRINDAS pour un montant de 6 070,00 € HT.

Tour de table

Monsieur le Maire

Compte tenu des épisodes caniculaires de plus en plus prononcé, il va falloir entreprendre une réflexion pour le groupe scolaire où les conditions de travail ont été difficiles ces derniers jours. Des plantations d'arbres seraient à prévoir dans la cour de l'élémentaire qui ne dispose pas de suffisament d'espaces à l'ombre.

Le SYTRAL et le Département ont transmis le projet de mise en accessibilité des arrêts de bus devant le panneau d'affichage de la mairie et de l'autre côté de la rue, au niveau de l'abribus.

Les travaux réalisés par ORANGE et ses sous-traitants dans le cadre de l'acheminement de la fibre dégradent les voiries et leurs finitions laissent à désirer. L'interlocuteur ORANGE sera convoqué en mairie à ce sujet.

L'année 2019 comporte de nombreux investissements avec notamment les travaux de restauration de l'église avec le surcoût lié aux prescriptions archéologiques, ainsi que la construction de la bibliothèque municipale et la transformation de l'ancienne en deuxième salle de restauration scolaire. L'emprunt a été souscrit et les subventions sont en attente de versement.

Loïc TAMISIER

Dans le cadre du plan canicule, une dizaine de personnes ont été appelées par le CCAS et le secrétariat de mairie. Le service est très apprécié des intéressés.

Guy DANIEL

Les deux chantiers que sont la rénovation de l'église et la construction de la bibliothèque se passent bien et sans retard pour l'instant.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX

Le forum des associations se déroulera le vendredi 6 septembre, il sera suivi d'un apéritif convivial avec les différentes associations de la commune.

Le secrétaire de séance

M. Jean-Jacques COURBON